

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 13^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Gunnarsson (Président)..... (Islande)
Puis : M. Idris (Vice-président)..... (Érythrée)
Puis : M. Gunnarsson (Président) (Islande)

SommairePoint 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/72/164, A/72/218, A/72/275, A/72/276, A/72/356 et A/72/361–S/2017/821)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite) (A/72/208)

1. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay) déclare que, pour contribuer à la réalisation des droits des enfants, son gouvernement s'emploie à rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Près de 40 % de la population est âgée de 18 ans ou moins et à l'intérieur de cette tranche, les groupes les plus vulnérables sont les enfants qui résident dans des zones rurales, les enfants autochtones, les enfants placés en institution et les délinquants juvéniles. Dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'enfance et de l'adolescence, le Gouvernement paraguayen met en œuvre des programmes visant à éliminer le travail des enfants et à protéger les droits des enfants des rues. Il a élaboré un plan national de développement de la petite enfance, ainsi qu'un programme de repas scolaires. En outre, il a récemment adopté une loi interdisant les châtiments corporels infligés aux enfants, ainsi qu'une politique sur les adolescents dans le système de justice pénale. Notant l'approbation par le Paraguay de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, M. Arriola Ramírez mentionne que, en 2017, son pays a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications et approuvé un cadre stratégique régional pour la prévention et la réduction des grossesses non désirées chez les adolescentes.

2. **M^{me} Salazar** (Pérou) affirme que, dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'enfance et l'adolescence 2012-2020 de son pays, son gouvernement accorde la priorité à la réduction de la mortalité infantile, à l'amélioration de la qualité des services de santé et d'éducation et à un meilleur accès à l'eau potable. Le Gouvernement péruvien est parvenu à faire nettement baisser l'anémie infantile et met en œuvre une stratégie nationale de prévention et d'élimination du travail des enfants. Le droit péruvien interdit à présent les châtiments corporels infligés aux enfants, de même que toutes les formes de violence

domestique, et un mécanisme de signalement confidentiel gratuit a été mis en place pour lutter contre la violence dans les écoles. Le Pérou s'est engagé à renforcer l'application, le suivi et l'évaluation des politiques nationales en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans tous les secteurs.

3. **M. Schettino** (Italie) déclare que la promotion et la protection des enfants doivent être au cœur de l'action en faveur du développement. L'Italie soutient donc résolument le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les nombreux programmes des Nations Unies qui concernent les enfants, tels que le programme de lutte contre les mutilations sexuelles féminines. L'Italie contribue en outre à tous ces programmes.

4. Les enfants migrants jouissent de tous les droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant, et les États doivent protéger ces droits dans leurs législations en matière de migration et leur réponse aux phénomènes migratoires, en accordant une attention particulière aux enfants non accompagnés ou séparés. À cet égard, l'Italie était déterminée à négocier un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en vue d'une adoption en 2018. La gestion des flux migratoires devrait être la responsabilité commune de tous les États.

5. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité, l'Italie a relayé la voix des enfants au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, quelle que soit la situation du pays et dans toutes les négociations. Sa délégation a été l'une des nombreuses à organiser une réunion selon la « formule Arria » du Conseil de sécurité, où les États Membres ont eu l'occasion de confirmer leur engagement en faveur de la prévention des attentats perpétrés contre les écoles.

6. Pour **M. Carabalí Baquero** (Colombie), la réalisation des ambitieux objectifs de développement durable nécessitera l'adoption de stratégies novatrices, ainsi qu'un investissement plus important en faveur des enfants et des adolescents. C'est pourquoi le Gouvernement colombien a consacré, au cours des quatre dernières années, davantage de ressources à l'éducation qu'à n'importe quel autre secteur. Il a consacré la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et s'est engagé à construire 30 000 salles de classe afin d'éliminer les horaires de cours du soir. Il

met également en œuvre une stratégie globale de développement de la petite enfance.

7. La Colombie se félicite du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, ainsi que de la promotion soutenue de l'égalité des sexes grâce à son Plan d'action pour l'égalité des sexes et ses efforts visant à intégrer cette égalité dans toutes ses activités. Avec le concours de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, son gouvernement continuera à travailler d'arrache-pied pour opérer les changements culturels et sociaux nécessaires à l'instauration d'une paix durable. La Colombie est résolue à empêcher l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et à les protéger de la violence, en prêtant une attention particulière aux enfants autochtones et d'ascendance africaine, ainsi qu'aux enfants des zones marginalisées.

8. **M. García Moritán** (Argentine) déclare que son gouvernement s'emploie activement à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, que tous les États Membres doivent ratifier. La Convention et la loi-cadre de son pays relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence ont mis en place un modèle d'action fondé sur le respect absolu des droits de l'enfant. L'Argentine demeure une fervente partisane des efforts visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des enfants, ainsi que les pratiques qui leur sont néfastes, et attache une importance capitale à la nécessité d'accorder une attention particulière aux populations vulnérables exposées à diverses formes de violence et de harcèlement.

9. Partisane de longue date de l'interdiction de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, l'Argentine a ratifié, en 2002, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction et l'Action immédiate en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants, en 2007. Elle a également approuvé les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et aux engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. Par ailleurs, en collaboration avec Norvège, l'Argentine a été le fer de lance de l'adoption de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En novembre, elle accueillera la quatrième Conférence

mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants.

10. Selon **M. Barros Melet** (Chili), la politique nationale de son gouvernement en faveur de l'enfance et de l'adolescence pour la période 2015-2025 fait suite aux politiques antérieures visant à amener progressivement le pays à pleinement appliquer la Convention. Pour renforcer son efficacité, la politique est coordonnée dans tous les secteurs par le Conseil national de l'enfance. Son gouvernement s'emploie également à consolider les acquis obtenus dans le développement du jeune enfant, l'éducation, la justice pénale des mineurs et les investissements publics en faveur des enfants, en finalisant le Plan d'action de 2016-2025 sur les enfants et les adolescents. Aux prises avec la pauvreté, qui touche les enfants de façon disproportionnée, le Gouvernement chilien continuera de suivre attentivement le budget pour l'enfance en vue d'affiner les politiques sociales en faveur des plus vulnérables.

11. Grâce à un programme visant à recueillir l'avis des enfants, plus de 2 millions d'enfants chiliens ont exprimé leurs opinions sur les objectifs de développement durable en 2017.

12. **M^{me} Marali** (Brunéi Darussalam) affirme que son gouvernement accorde la plus haute importance au bien-être des enfants, qui représentent un tiers de la population du pays. Le Brunéi Darussalam a adhéré à la Convention, qu'il a incorporée dans son droit interne, ainsi qu'à ses trois protocoles facultatifs. En ce qui concerne la santé des enfants, le pays maintient une couverture vaccinale annuelle élevée depuis 20 ans et son taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 8,8 pour 1 000 naissances vivantes, notamment grâce à l'accès aisé à des services de soins de santé gratuits. Un nouveau système de distribution de couches et de pompes à lait gratuites aux mères de nouveau-nés devrait également contribuer à la santé et au bien-être des très jeunes enfants.

13. En vertu de la loi sur l'enseignement obligatoire, l'enseignement primaire est gratuit et les enfants pauvres ont droit à des allocations pour aller à l'école. En conséquence, le pays a un taux d'alphabétisation proche de 97 %. Afin d'aider à protéger les enfants contre la violence, son gouvernement mène des campagnes de sensibilisation à la promotion de la compréhension des droits fondamentaux des enfants. Il met également l'accent sur l'institution de la famille et

son rôle dans la mise en place d'un environnement sûr et aimant pour les enfants.

14. Le Brunéi Darussalam a activement participé à la Commission de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants, et il se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organisations internationales.

15. **M. Rabah** (Iraq) explique que les enfants de moins de 18 ans représentent plus de la moitié de la population iraquienne et figurent parmi les priorités de son gouvernement. L'Iraq s'est doté d'une politique nationale relative à la protection des enfants, y compris dans les zones libérées et de déplacement. Le pays dispose également d'un programme de réadaptation psychologique et sociale de ces enfants, dont bon nombre ont subi des traumatismes graves. En dépit des pressions financières liées à la lutte contre le terrorisme et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), le Gouvernement iraquien continue d'allouer des fonds à l'enfance, et s'emploie à mieux faire connaître à la communauté internationale le sort des enfants d'Iraq et à obtenir un appui pour leur réadaptation. Il a déterminé la nationalité des enfants étrangers dans les zones libérées et s'efforce d'apporter des soins médicaux et psychologiques tout en prenant des dispositions pour leur rapatriement. L'Iraq est désormais confronté à la tâche redoutable d'inverser l'endoctrinement de l'EIL et de créer un environnement sûr et des infrastructures éducatives adaptées dans les zones libérées. Sa délégation invite la communauté internationale et le système des Nations Unies à renforcer leur coopération et leur soutien.

16. *M. Idris (Érythrée), Vice-Président, prend la présidence.*

17. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) déclare que son gouvernement travaille en partenariat avec les entreprises et la société civile pour promouvoir le bien-être des enfants et collabore étroitement avec la société civile pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques pertinentes. Au Brésil, le cadre juridique de protection de l'enfance comprend des lois qui protègent les enfants victimes et témoins d'actes de violence ; qui interdisent les châtimens corporels et autres traitements cruels ou dégradants à l'égard des enfants ; qui répriment la traite d'êtres humains ; qui protègent les enfants migrants et punissent pénalement l'exploitation

sexuelle des enfants et des adolescents. Le Brésil a également un programme national de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescents.

18. En 2016, le Gouvernement fédéral brésilien a lancé un programme de développement de la petite enfance visant à mettre fin au cercle vicieux de la malnutrition et de la pauvreté. Il s'emploie également à réduire la charge supportée par les filles pour les travaux domestiques non rémunérés. Lors de la planification des politiques, le Gouvernement a veillé à recueillir les points de vue des enfants et à en tenir compte, particulièrement les enfants vulnérables tels que les filles et les enfants autochtones.

19. En conclusion, M. de Souza Monteiro encourage tous les États Membres à adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, récemment ratifié par le Brésil.

20. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) affirme que, malheureusement, les progrès réalisés en matière de protection des droits de l'enfant sont inégaux en raison du profond fossé qui sépare le Nord et le Sud. Les maux que subissent les enfants ne peuvent être surmontés que si un ordre international juste et équitable est mis en place, afin d'éliminer la pauvreté et la faim, d'accorder la priorité aux individus et non au capital et de protéger l'environnement. En l'état actuel des choses, il est même très difficile d'envisager d'atteindre les cibles des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à la protection de la santé néonatale et des enfants de moins de 5 ans.

21. À la suite de la révolution en 1959, bien avant de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, Cuba a lancé la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des enfants et des adolescents. Cuba consacre plus de la moitié de son budget national à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, et les soins de santé et l'éducation sont gratuits. Tous les enfants sont totalement vaccinés, et la priorité est accordée à la détection précoce des maladies congénitales. Cuba a un taux de mortalité infantile de 4,3 pour 1 000 naissances vivantes et a été le premier pays validé par l'Organisation mondiale de la Santé comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis. Pour les enfants cubains, la faim, l'analphabétisme, la mauvaise santé et la discrimination sont des souvenirs du passé, en dépit du

blocus imposé par les États-Unis depuis plus d'un demi-siècle.

22. Pour **M. Joshi** (Inde), l'accès universel aux services de base, aux soins de santé, à la nutrition et à une éducation de qualité pour tous les enfants est une énorme entreprise en Inde, dont la population infantile est la plus importante au monde. Sa Constitution garantit les droits fondamentaux des enfants, notamment le droit à l'enseignement primaire. Dans le domaine de la santé, l'Inde est dotée d'un programme de vaccination universelle et de prévention de la transmission parent-enfant du VIH/sida, et plus de 1,3 million de centres locaux ont pour mission de fournir des services de nutrition, la santé et la vaccination aux 100 millions d'enfants de 0 à 6 ans. L'Inde a également lancé un programme national de santé des adolescents et une initiative visant à sensibiliser la population aux droits des filles. En 2017, pour répondre aux besoins des familles, le Gouvernement indien a modifié la loi sur le travail des enfants afin de leur permettre de travailler dans des entreprises familiales en dehors des horaires scolaires et aux adolescents d'être employés dans des activités non dangereuses. L'Inde est en train de revoir ses politiques et ses lois, face aux nouvelles menaces liées à l'internet qui pèsent sur les enfants.

23. Selon **M^{me} Dileym** (Arabie saoudite), son pays considère les droits des enfants comme particulièrement importants et a adopté une loi visant à transposer et appliquer les conventions connexes. La stratégie saoudienne de protection de l'enfance a pour but de renforcer les capacités institutionnelles dans le cadre de sa Vision de développement durable à l'horizon 2030. Les enfants saoudiens ont droit à des soins de santé gratuits, et les filles et les garçons ont un accès libre et égal à l'éducation à tous les niveaux. Des bourses sont en outre proposées aux étudiants. Grâce à une meilleure connaissance et une application stricte des lois, la violence à l'encontre des enfants a diminué et un centre de signalement a été mis en place pour contribuer à la lutte contre la violence familiale.

24. L'Arabie saoudite respecte les droits de tous les enfants sans distinction de sexe ou d'origine ethnique. Le pays accorde la priorité à la création d'écoles et de programmes d'éducation pour les filles et les jeunes femmes bénéficient de bourses pour étudier dans des universités du monde entier.

25. Au niveau international, le Centre du Roi Salman pour les secours et l'aide humanitaire a accepté d'apporter une contribution financière importante à la lutte contre le choléra au Yémen et met en œuvre des projets en faveur des enfants, yéménites notamment, en vue de libérer et de réhabiliter les enfants enrôlés de force dans les milices. En outre, les enfants syriens et yéménites résidant en Arabie saoudite bénéficient de la gratuité de l'enseignement et des soins de santé. La délégation saoudienne dénonce une fois encore les violences perpétrées par Israël contre les enfants palestiniens, ainsi que la violence du régime syrien à l'égard de ses enfants. L'Arabie saoudite continuera de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale et tous les acteurs concernés dans le domaine des droits de l'enfant.

26. **M^{me} Aga** (Kenya) déclare que le Kenya poursuit sa lutte pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, en particulier les filles. En soutien à ses efforts, le Kenya exploite le potentiel des technologies de l'information et des communications au moyen, par exemple, d'un système de gestion de la protection de l'enfance récemment mis au point, qui lui permettra de recueillir et d'analyser des données complètes sur la violence à l'encontre des enfants, y compris les violences sexuelles subies par les filles. La prévalence des mutilations génitales féminines a baissé, passant de 27 % en 2009 à 21 % en 2014.

27. Grâce à l'introduction de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, des repas scolaires, des programmes de bourses et des transferts de fonds en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, le Kenya a nettement renforcé la scolarisation et est parvenu à la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, ainsi qu'à une quasi-parité au niveau secondaire. Le pays s'est engagé à fournir des soins de santé prénatals, postnatals et pédiatriques de qualité et est parvenu à réduire la mortalité infantile et postinfantile au moyen d'un programme de vaccination universelle. Néanmoins, le taux de mortalité des moins de 5 ans demeure inacceptable. En ce qui concerne le travail des enfants, le Kenya s'efforce d'appliquer le droit du travail, de mettre en œuvre un plan d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et de sensibiliser le public aux enfants à risque. Toutefois, malgré les efforts du Gouvernement, une grande partie de la population continue de vivre dans la pauvreté, ce qui contribue au travail et à l'exploitation des enfants.

28. Les partenariats avec le secteur privé, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et la société civile sont d'une importance cruciale pour la protection des droits fondamentaux. Le Kenya accueille un grand nombre de réfugiés, dont l'éducation, les soins de santé et la sécurité représentent un fardeau considérable.

29. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) souligne que 385 millions d'enfants vivent dans une pauvreté extrême, et que des millions d'autres sont victimes de discrimination et d'exclusion. En outre, près de 50 millions de personnes ont été déplacées en raison de conflits, de catastrophes naturelles et d'épidémies. Au vu de l'érosion globale du respect du droit international humanitaire, le mécanisme de suivi et d'établissement de rapports du Conseil de sécurité est plus que jamais d'actualité. Réaffirmant le soutien du Liechtenstein au mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants en temps de conflit armé, l'oratrice déclare que toute immixtion dans ce mandat menace gravement l'intégrité du mécanisme du Conseil de sécurité.

30. Les enfants réfugiés ont manqué de nombreuses années de scolarité et connu de profonds traumatismes physiques et émotionnels. Les mineurs non accompagnés sont particulièrement exposés à la discrimination et à l'exploitation, y compris la traite d'enfants. En vue de mettre fin à l'impunité de la traite d'êtres humains, M^{me} Oehri exhorte l'ensemble des États Membres à ratifier le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

31. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) explique que depuis six ans et demi, son pays est confronté à une campagne féroce de groupes terroristes armés qui cherchent à détruire le tissu social de la Syrie et l'orientation intellectuelle et morale de toute une génération de Syriens. Ces terroristes ont privé les enfants syriens de leur éducation et les ont conduits en haute mer à la recherche d'un refuge. Certains enfants sont tombés dans les griffes de trafiquants turcs et se sont noyés dans la Méditerranée, tandis que d'autres se heurtent à l'exclusion et à l'humiliation dans les pays de destination, qui ont toujours prétendu être des modèles en matière de droits fondamentaux et de justice sociale. Les groupes armés terroristes, qui sont soutenus par des

États du monde arabe, de la région et au-delà, continuent de commettre les crimes les plus brutaux à l'encontre des enfants syriens, et de les endoctriner avec des idées extrémistes violentes, afin de créer une nouvelle génération qui glorifie la violence et le terrorisme.

32. La République arabe syrienne a adressé des centaines de lettres au Conseil de sécurité exposant en détail la manière dont les groupes terroristes, avec la complicité silencieuse de la communauté internationale, continuent d'enlever des enfants et de les entraîner et de leur faire subir un lavage de cerveau dans des camps militaires avant de les forcer à porter les armes et à assister, et même à participer à des crimes odieux, y compris les décapitations et la lapidation de femmes. Le 7 juillet 2015, une lettre a été envoyée au Président du Conseil de sécurité concernant un enregistrement vidéo diffusé par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) montrant une exécution de masse de soldats de l'armée syrienne qui a été effectuée par des enfants dont l'âge ne dépassait pas les 14 ans. Tout le monde est également au courant de la décapitation en 2016 de l'enfant réfugié palestinien Abdullah Isa dans le camp de réfugiés de Handarat près d'Alep par le groupe terroriste du prénom Nur al-Din al-Zanki, qui était sous le contrôle des services d'information turcs. Les enfants sont de plus victimes de mariages forcés, ainsi que de viols et du trafic d'organes dans les camps de réfugiés. Pour empirer les choses, les mesures économiques unilatérales coercitives contre la Syrie continuent d'infliger d'horribles souffrances aux enfants syriens, tandis que l'entité brutale d'Israël impose toujours ses programmes scolaires aux enfants du Golan syrien et la Palestine arabe occupés.

33. Malgré les nombreux défis auxquels il est confronté, le Gouvernement syrien ne ménage pas ses efforts pour protéger les enfants. Il a fourni des manuels scolaires et d'autres fournitures scolaires à plus de trois millions d'enfants syriens et, en coordination avec l'UNICEF, a vacciné plus de cinq millions d'enfants contre la poliomyélite et la rougeole. Le Gouvernement syrien s'efforce également de répondre aux besoins des enfants dans les zones contrôlées par l'EIL et le Front el-Nosra. Il a permis aux étudiants qui y résident de passer leurs examens de fin de cycle secondaire, et continue de payer les salaires des enseignants dans ces régions. Le Gouvernement syrien a en outre élaboré des plans pour la réinsertion des enfants qui ont été recrutés de force par des groupes terroristes.

34. **M. Gertze** (Namibie) dit qu'en tant que pays à population jeune, la Namibie place le bien-être de ses enfants au centre des politiques nationales. Grâce à la loi sur l'éducation pour tous (2002-2015), le taux de scolarisation dans le primaire est passé à plus de 98 %, avec un taux de rétention de 95 % jusqu'à la fin du cycle, et la parité des sexes a été atteinte à tous les niveaux. Plus récemment, l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire a donné un élan supplémentaire. Le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre avec l'aide des organismes des Nations Unies, des partenaires internationaux et bilatéraux et d'entreprises privées, n'est pas seulement un filet de sécurité efficace, mais il contribue également au taux d'inscription, de fréquentation et de rétention tout en garantissant un marché stable pour les agriculteurs locaux.

35. En tant que Mandataire spéciale pour les jeunes femmes et les adolescentes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Première Dame de Namibie a pris conscience que les jeunes voulaient parler de toutes les questions qui les affectent, et pas seulement du VIH. Il est important d'encourager un véritable dialogue, en particulier au sein de la famille.

36. **M^{me} Salim** (Afghanistan) affirme qu'au cours de 40 années de conflit, les enfants afghans ont été victimes de violences, de morts et de pertes. Néanmoins, au cours des 16 années écoulées, le taux de scolarisation afghan a nettement progressé, et 40 % des élèves sont des filles. Pour protéger les droits des enfants, le Gouvernement afghan a récemment révisé son Code pénal et a également adopté une loi sur la protection de l'enfance, criminalisant et sanctionnant l'exploitation sexuelle des garçons à des fins de « *bacha bazi* ». Il a également mis en place un plan d'action national sur le mariage des enfants et relevé l'âge du mariage à 18 ans. Grâce à une forme d'enquête et une loi de 2016 interdisant le recrutement d'enfants soldats dans les forces militaires afghanes, le recrutement de mineurs a cessé, 289 tentatives de recrutement d'enfants ont été déjouées et 35 enfants mineurs ont été réunis avec leur famille. En outre, le Gouvernement a mis en place 21 unités de protection de l'enfance qui collaborent avec la police locale et nationale pour lutter contre le recrutement d'enfants.

37. **M^{me} Nguyen Lien Huong** (Viet Nam) mentionne que sa délégation souhaite rappeler l'importance primordiale de l'éducation. En tant que deuxième pays à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant,

le Viet Nam n'a cessé de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Par exemple, la loi révisée sur l'enfance, en vigueur depuis juin 2017, énonce des dispositions spécifiques protégeant le droit des enfants à la vie privée et à être protégés contre les violences sexuelles, l'exploitation par le travail, la traite, la violence, la négligence et l'abandon. Cette loi définit également les responsabilités en matière d'application des organismes, des organisations et des administrations locales. Notant que le Viet Nam et l'UNICEF ont récemment adopté un programme de coopération pour 2017-2021, M^{me} Nguyen Lien Huong déclare que son gouvernement attache une grande importance à la collaboration de longue date avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies.

38. **M. Locsin** (Philippines) souligne que la législation des Philippines interdit les attaques, les menaces, la torture et le recrutement ou l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Le Gouvernement philippin a pris des mesures appropriées pour assurer la réunification des familles séparées par les conflits, et l'armée a publié une circulaire établissant les procédures et les directives concernant l'établissement des rapports et la répression des violations des droits des enfants par les acteurs étatiques et non étatiques.

39. Près de 2 000 bureaux de protection ont été mis en place dans les commissariats de police dans tout le pays pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris sous leur forme la plus cruelle, à savoir l'exploitation sexuelle. Une coopération étroite entre les services de détection et de répression étrangers et les Philippines a abouti à l'arrestation et à la condamnation de ressortissants étrangers poursuivis pour maltraitance en ligne des enfants et le tourisme sexuel impliquant des enfants. En 2016, le Bureau de l'immigration a refusé l'entrée à plus d'une centaine de délinquants sexuels fichés. Les victimes ont bénéficié de services de conseil, d'hébergement, de formation professionnelle, ainsi que de la protection des forces de l'ordre. Le Gouvernement philippin reste attaché à la sécurité des enfants et continuera de coopérer avec toutes les parties prenantes pour la prévention et la répression de l'exploitation sexuelle des enfants.

40. **M^{me} Razzouk** (États-Unis d'Amérique) déclare que des enfants continuent d'être les principales victimes des violations des droits fondamentaux dans le monde. Les enfants nord-coréens sont affamés, tandis que les enfants syriens souffrent physiquement et psychologiquement dans un pays considéré comme l'un

des endroits les plus dangereux au monde pour un enfant. Plus de 26 000 enfants syriens ont été tués depuis le début du conflit, et plus de 40 % des survivants ne sont pas scolarisés. En 2016, des enfants dans 14 situations de conflit dans le monde ont subi des violations des droits humains, y compris la traite, le viol, la torture et les mariages forcés.

41. Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons reçoivent une éducation de qualité, y compris dans les situations de conflit ; en conséquence, les États-Unis mettent l'accent sur l'accès à une éducation de qualité dans ses interventions humanitaires. En outre, pour la sécurité des enfants dans le monde, le harcèlement, notamment en ligne, devrait faire l'objet de débats mondiaux de fond.

42. **M^{me} Sandoval** (Nicaragua) affirme que son gouvernement a transposé la Convention en une constellation d'initiatives sociales, y compris un programme de développement de la petite enfance, un programme de nutrition scolaire, un programme d'enregistrement des naissances et des campagnes de lutte contre le harcèlement à l'école. Parce que le bien-être de la famille est de la plus haute importance pour celui des enfants, son pays a également mis en place des services de consultation familiale et promulgué un Code de la famille renforcé. Les progrès du Nicaragua ont été reconnus par divers organismes des Nations Unies, notamment la FAO, l'OIT et l'UNICEF.

43. **M^{me} Haile** (Érythrée) déclare que la protection et la promotion du bien-être des enfants demeurent au centre de la politique de son gouvernement, qu'il s'agisse des aspects économiques, sociaux ou culturels. Elle opère des programmes en faveur des orphelins, des enfants des rues, des familles des martyrs et des familles touchées par le VIH/sida. Elle a institué divers mécanismes visant à encourager les collectivités à assurer une protection de remplacement pour les orphelins au sein des communautés, notamment un soutien en espèces et des programmes d'activités génératrices de revenus. Le pays collabore également avec de multiples parties prenantes pour fournir gratuitement des appareils d'orthopédie et des fournitures scolaires aux enfants handicapés.

44. L'Érythrée a promulgué un nouveau Code civil établissant clairement le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, et un nouveau Code pénal, en vertu duquel les mineurs ne sont plus passibles des mêmes peines que

les adultes. Elle met de plus en œuvre de nombreuses mesures concernant les enfants en conflit avec la loi.

45. Bien que, comme de nombreux pays pauvres, l'Érythrée n'ait pas été en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation, elle a accompli des progrès substantiels. Le taux d'inscription à l'école élémentaire est de près de 82 %, et le taux d'alphabétisation est passé de 30 % au moment de l'indépendance en 1993 à près de 70 %.

46. La politique érythréenne des soins de santé est axée sur les besoins de populations majoritairement rurales et de groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Entre 1990 et 2015, le taux de mortalité infantile est tombé de 93 pour 1 000 naissances vivantes à 34, et la mortalité des enfants de moins de cinq ans, de 151 à 47. Depuis plusieurs années, le taux de couverture vaccinale dépasse 90 %.

47. **M^{me} Picco** (Monaco) déclare que son pays s'efforce d'intégrer les enfants réfugiés dans son système scolaire dans le cadre d'un accord bilatéral avec la France. L'Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE), une organisation non gouvernementale monégasque, vient de lancer une initiative en coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de créer des espaces consacrés à l'hygiène intime privée pour les adolescentes et les femmes dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. En outre, un programme de réinsertion sociale pour les enfants soldats démobilisés a été lancé.

48. Monaco a non seulement ratifié la Convention et ses trois protocoles facultatifs, mais également la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Son engagement en faveur des droits de l'enfant est reflété dans ses lois, qui répriment les crimes contre les enfants plus sévèrement que les autres. Les enfants victimes de mauvais traitements bénéficient d'un accueil à court ou à long terme dans un foyer national pour enfants, et des appartements mère-enfant sont à la disposition des mineurs avec des enfants, des femmes victimes de violences et des femmes qui ont besoin d'un soutien scolaire pour leurs enfants. En juin 2018, Monaco accueillera un troisième colloque de haut niveau sur les droits de l'enfant.

49. Pour lutter contre le harcèlement à l'école, y compris les brimades par le biais des réseaux sociaux, les règles énoncent les droits et obligations des élèves

en ce qui concerne l'abstention de toute violence. Par ailleurs, les écoles ont mis l'accent sur les droits de l'enfant lors de la Journée mondiale de l'enfance. En novembre 2016, le Gouvernement a exigé des écoles qu'elles observent la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, et il aide aussi à financer un projet d'Union pour la Méditerranée visant à promouvoir l'éducation des citoyens dans les écoles pour prévenir la violence sexiste.

50. **M^{me} Shiloh** (Israël) affirme que l'égalité d'accès à l'éducation est le droit de chaque enfant israélien, indépendamment de ses croyances ou de son appartenance ethnique, et que la scolarisation est obligatoire et gratuite de 3 à 18 ans. Parce que l'un des objectifs de l'éducation est d'inculquer des valeurs morales positives, Israël l'utilise pour encourager la tolérance et la coexistence au sein d'une population hétérogène. Un exemple de cette approche est l'École internationale de la Méditerranée orientale, en Israël, qui accueille des étudiants d'Israël, de Cisjordanie, de Gaza, d'Afghanistan, du Brésil, de Turquie et des États-Unis, entre autres pays. Sa mission consiste à faire de l'éducation une force pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient en favorisant la compréhension et le dialogue interculturels. Pour les enfants, l'éducation ouvre leurs horizons, les autonomise et leur permet de devenir des agents du changement.

51. *M. Gunnarsson (Islande), Président, reprend la présidence.*

52. **M^{me} Stener** (Norvège) explique qu'étant donné l'importance immense que revêt l'éducation pour le développement individuel et la croissance économique, la Norvège a multiplié par deux son aide au développement en faveur de l'éducation au cours des quatre dernières années. La violence à l'encontre des enfants constitue un problème de santé publique important, même en Norvège. Pour lutter contre ce phénomène, le Gouvernement norvégien a adopté un plan national de prévention et de détection, qui propose un traitement rapide et une coordination et une collaboration renforcées entre les entités publiques concernées. Par ailleurs, il a récemment lancé un large éventail de mesures visant à mettre un terme au harcèlement dans les écoles. Sa délégation condamne fermement les violations odieuses des droits de l'enfant commises par des groupes terroristes et prie instamment les États Membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour les prévenir.

53. **M^{me} Kalamwina** (Zambie) dit que la Zambie a adopté diverses mesures administratives et législatives pour mettre en place un cadre complet pour les droits de l'enfant, y compris la loi sur l'éducation, qui prévoyait, notamment, l'enseignement primaire gratuit et obligatoire et l'interdiction de toute discrimination à l'égard des enfants au sein des établissements éducatifs. Son gouvernement est en train d'abroger les lois discriminatoires et obsolètes qui seront remplacées par un code de l'enfance afin de transposer la Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant dans le droit national. En 2015, la Zambie a révisé sa politique nationale de l'enfance, afin de mieux répondre aux besoins des enfants et d'intégrer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, afin qu'il s'applique également à l'évaluation des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants. Soulignant l'investissement soutenu de la Zambie visant à améliorer l'accès des enfants aux services de santé, l'oratrice s'inquiète de la résistance grandissante aux agents antimicrobiens et lance un appel à investir dans la capacité des pays en développement ainsi qu'à mener à bien des recherches pour mettre au point de nouveaux médicaments et outils de diagnostic. Avec l'appui de partenaires de coopération, la Zambie met en œuvre des programmes tels que le programme de transferts en espèces pour les nombreux ménages dirigés par des enfants. La Zambie a également pris des mesures pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants et les pratiques préjudiciables pour les enfants, notamment une campagne nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants, avec le soutien des chefs traditionnels.

54. **M. Nowak** (Expert indépendant chargé de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté) dit qu'en dépit de l'appel lancé par le Comité des droits de l'enfant, la demande pressante de l'Assemblée générale et ses propres efforts de collecte de fonds, à peine un peu plus de 10 % du montant 4,7 millions de dollars des États-Unis inscrits au budget de l'étude ont été donnés à ce jour. Une réunion d'experts a été organisée pour définir la méthodologie et élaborer un questionnaire, mais la traduction et la diffusion dudit questionnaire ont été mises en suspens en raison du manque de financement. M. Nowak a par la suite lancé une grande campagne de collecte de fonds avec le soutien actif de plus d'une centaine d'organisations non gouvernementales. Il a de bonnes raisons de penser que la campagne sera couronnée de succès, mais si les ressources suffisantes ne sont pas collectées d'ici à la

fin de l'année, il pourrait être contraint d'abandonner l'étude.

55. S'il devait démissionner, ce serait avec un profond regret, parce qu'en tant qu'ancien Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, il est tout à fait conscient de la vulnérabilité accrue des enfants, surtout lorsqu'ils sont privés de liberté. Beaucoup trop d'enfants ont été enfermés dans des prisons, des centres de détention, des orphelinats, des foyers pour enfants et d'autres établissements fermés. Toutefois, il n'y a pas de données fiables sur leur nombre, les raisons qui justifient leur privation de liberté ou d'autres mesures prises pour réduire leur nombre.

56. Au cours des six années qu'il a passées en tant que Rapporteur spécial, les missions et enquêtes les plus déchirantes sont celles qui ont impliqué des enfants : un orphelin de 3 ans détenu dans le même bâtiment que des enfants des rues, des enfants handicapés et des jeunes délinquants ; des enfants détenus dès l'âge de 11 ans avec une centaine d'adultes dans la « salle de torture » d'un grand poste de police ; des enfants de 7 ou 8 ans incarcérés dans de petites cellules destinées aux infractions pénales ; des enfants hébergés durant des mois, voire des années, dans des classes surchargées, insalubres de centres de détention provisoire ; et, dans les pays riches, des familles entières de réfugiés ou de migrants détenues dans des cellules surpeuplées et sales.

57. L'étude mondiale était un effort collectif pour combler le manque de données sur les enfants privés de liberté, sensibiliser aux risques courus par les enfants et la société dans son ensemble, recenser les meilleures pratiques alternatives, et élaborer des recommandations, des propositions de politique générale et des stratégies de changement fondées sur des données factuelles. Il est profondément convaincu qu'en tant qu'action conjointe de différentes parties prenantes, l'étude aurait un effet positif sur le nombre et la situation des enfants privés de liberté. Il appelle donc tous les États à verser des contributions volontaires pour la sauver. En outre, étant donné que près d'une année a été perdue, M. Nowak prie l'Assemblée générale de lui accorder un délai supplémentaire d'un an et de reporter le rapport intérimaire à 2018.

58. **M. Gilmour** (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme) souligne que même les États Membres qui ne sont pas de fréquents donateurs doivent envisager de contribuer.

59. **M. Glossner** (Allemagne) demande à l'expert indépendant d'examiner sa coopération à ce jour avec les États Membres et les autres parties prenantes et se demande quelles mesures pourraient être prises pour garantir la qualité des données.

60. **M. O'Brien** (Observateur de l'Union européenne) dit que les nouvelles orientations de l'Union européenne pour la promotion et la protection des droits de l'enfant abordent la question des enfants privés de liberté et la nécessité de mesures de substitution à la détention, en particulier dans le cas des peines de longue durée. En outre, la Commission européenne a récemment souligné que la détention administrative ne doit être utilisée qu'en dernier ressort, pour la durée la plus courte possible et jamais en prison. En novembre, le onzième Forum européen pour les droits de l'enfant mettra l'accent sur les enfants privés de liberté et les mesures de substitution à la détention.

61. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse), s'exprimant également au nom de l'Autriche, déclare que leurs délégations ont été encouragées par l'appui de la société civile et souhaiteraient que l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté redouble d'efforts. En l'absence de données sur le nombre et la situation des enfants privés de liberté, il est impossible de prendre des décisions stratégiques éclairées ou de coordonner les actions pour faire face à une menace fondamentale qui pèse sur les droits de l'enfant. Il est dès lors très préoccupant que cette importante étude soit menacée par un manque de fonds. L'Autriche et la Suisse ont déjà annoncé leur soutien financier et ont demandé instamment à tous les États Membres de l'ONU et de ses organismes d'envisager de faire de même.

62. L'oratrice demande à l'Expert indépendant d'apporter des précisions sur la pertinence et l'impact potentiel de l'étude. Elle aimerait également savoir s'il dispose d'une stratégie visant à réduire la portée de l'étude si nécessaire et le montant minimum nécessaire pour commencer un travail de fond.

63. **M^{me} Moutchou** (Maroc) déclare que la communauté internationale devrait réfléchir à d'autres mesures non judiciaires pour faire face à la délinquance juvénile et devrait s'inspirer de normes telles que les règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté et des Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile. Elle aimerait connaître les réflexions de l'Expert

indépendant sur les bonnes pratiques en matière de protection des droits des enfants en conflit avec la loi et pour la lutte contre les idées fausses à leur sujet. Elle demande quelles mesures pourraient être prises pour encourager les États Membres à contribuer à cette étude, de même qu'à assurer une collecte de données de qualité.

64. **M. Nowak** (Expert indépendant chargé de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté) répond qu'en l'absence de ressources financières suffisantes, l'étude mondiale ne peut être menée à bien. Il ne pourrait pas conclure de contrat avec le Secrétariat du HCR, mandater des études universitaires ou organiser des réunions d'experts s'il n'a pas les moyens de les payer. Des fonds doivent être soulevés, le cas échéant avec l'aide d'une organisation de collecte de fonds.

65. Au moins 1 million de dollars sont nécessaires d'ici à la fin de 2017 afin de commencer les travaux de fond. Un budget plus limité reviendrait à réduire le nombre de consultations régionales et thématiques et peut-être même le champ de l'étude, qui porte actuellement sur l'administration de la justice pour mineurs, les enfants vivant avec leurs parents en prison, la détention des enfants migrants et réfugiés, la détention d'enfants associés aux forces ou groupes armés et la détention d'enfants accusés de terrorisme et d'autres infractions à la sécurité. Sur le plan positif, en commençant par seulement deux ou trois domaines d'intervention, il serait plus facile pour les États de fournir des données et plus aisé de les analyser dans les meilleurs délais.

66. Alors que les établissements universitaires doivent facturer leurs services, de nombreuses organisations non gouvernementales proposent les leurs à titre bénévole, et un certain nombre d'organismes des Nations Unies devraient également transmettre des données. L'UNICEF, le HCR et les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devraient aider les États à recueillir des données selon que de besoin.

67. M. Nowak se réjouit que l'Union européenne ait organisé le Forum sur les droits de l'enfant en mettant l'accent sur les enfants privés de liberté, mais il serait encore plus ravi si elle contribuait également financièrement. En ce qui concerne l'étude du potentiel, étant donné l'impact considérable des précédentes études mondiales – le rapport Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306) et le rapport de

M. Pinheiro sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299) – il est convaincu qu'elle serait un important moteur de changement. Puisque la privation de liberté est une forme de violence structurelle à l'égard des enfants, elle occupe une place centrale dans la réalisation du seizième objectif de développement durable.

68. **M^{me} Khalvandi** (République islamique d'Iran) dit que, à moins d'être enrayerées et éradiquées, les violations massives des droits de l'enfant qui résultent directement ou indirectement de conflits armés pourraient alimenter l'extrémisme et la violence. À cet égard, l'ONU doit user de son influence pour mettre davantage en lumière ces violations.

69. Dans son pays, l'organisme national chargé de la Convention relative aux droits de l'enfant a adopté un plan global qui assure un cadre intégré en prévoyant un suivi continu des politiques relatives à l'enfance dans les trois pouvoirs de l'État. Pour aider les enfants marginalisés, des mesures d'appui ont été adoptées pour les enfants non scolarisés, et même les enfants réfugiés sans papiers peuvent aller à l'école. Pour protéger les droits des enfants en conflit avec la loi, une chambre de la Cour suprême est réservée aux appels des mineurs, et il est prévu de mettre en place un réseau d'avocats adaptés aux enfants. Au cours de la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, une délégation iranienne de haut niveau a rencontré la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, et son gouvernement a également commencé à rédiger le rapport préliminaire sur la mise en œuvre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pédopornographie.

70. **M. Visonnavong** (République démocratique populaire lao) affirme que son gouvernement a fait des progrès considérables sur le renforcement du cadre juridique en ce qui concerne la justice pour mineurs et la violence à l'égard des femmes et des enfants. Il met de plus en œuvre un cadre stratégique 2010-2020 de justice pour mineurs, qui vise à améliorer l'administration de la justice et à harmoniser le système judiciaire pour mineurs avec les normes internationales. En augmentant les budgets de la santé et de l'éducation, il a pu mettre en œuvre des campagnes nationales de vaccination, lancer une stratégie nutritionnelle et élargir son programme de repas scolaires gratuits dans les zones rurales et reculées les plus pauvres.

71. En décembre 2016, il a soumis un rapport unique valant troisième à sixième rapports périodiques au titre de la Convention, qui reflète ses efforts concertés pour mettre en œuvre les recommandations précédentes.

72. Des difficultés sont encore à surmonter, en particulier dans les zones rurales et reculées, où les niveaux de pauvreté demeurent élevés et où les services de soins de santé sont insuffisants. Son gouvernement mettra tout en œuvre pour promouvoir et protéger les droits de tous les enfants du pays, et il est reconnaissant aux partenaires de développement, aux organisations internationales et aux organismes des Nations Unies pour le développement pour leur aide précieuse et soutenue.

73. **M^{me} Dagher** (Liban) dit que jamais dans l'histoire récente la vie et l'avenir des enfants n'ont été davantage menacés. Toutefois, le Liban demeure déterminé à créer le meilleur environnement possible pour les enfants. Avec 1,2 million de réfugiés syriens, le pays a accueilli plus de réfugiés proportionnellement à sa population que tout autre pays au monde. Pour assurer l'éducation de près de 420 000 enfants réfugiés, il a construit plus de 300 écoles depuis 2011 et a fait septupler le nombre d'enfants réfugiés scolarisés. Il fournit des soins de santé de base à tous les enfants par l'intermédiaire d'un réseau national de centres de soins de santé primaires et a atteint un taux de vaccination de 90 % en 2016. En outre, il est prévu de financer l'hospitalisation gratuite des patients souffrant de troubles mentaux, et des centres de santé mentale sont déjà en cours de création. Enfin, un certain nombre de comités consacrés aux enfants ont été mis sur pied, dont un comité pour l'éradication du travail des enfants, qui a mis au point un plan d'action avec une annexe spécialement consacrée aux enfants réfugiés.

74. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée), exerçant son droit de réponse, explique que, contrairement à ce qu'affirme la délégation des États-Unis, les enfants de son pays ont assez à manger. Ils bénéficient également d'une bonne éducation et sont en bonne santé. Comme le peuple américain le sait parfaitement, les enfants aux États-Unis souffrent de pauvreté, de violence, de viols, de toxicomanie, de la traite d'êtres humains et d'autres maux. L'armée américaine a écrasé des filles sous ses chars et bombardé des femmes et des enfants. Il demande instamment aux États-Unis de mettre un terme à sa campagne de défense des droits de l'homme contre

des États souverains et de se concentrer sur ses propres enfants.

La séance est levée à 18 heures.